



**Arcachon**  
*expansion*

TOURISME - CONGRÈS - ANIMATION - CULTURE - COMMERCE



Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le

ID : 033-439504960-20250313-2025031309-DE

**S<sup>2</sup>LO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'ARCACHON EXPANSION  
Jeudi 13 mars 2025**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,  
Mr. LUMMEAUX (1<sup>er</sup> Vice-président),  
Mr. SOULIER (2<sup>ème</sup> Vice-président  
MME MARESCOT (3<sup>ème</sup> Vice-présidente),

Mesdames BORDEDEBAT, CASSOT, CAUSSARIEU, FOULON, MAUPILE

Messieurs CAVOLI, FANARA, MONS, PUJOL, SCAPPAZZONI, TREUIL

**Pouvoirs :**

MR MARTINERIE a donné POUVOIR à Mr LUMMEAUX  
MR DAVID a donné POUVOIR à Mr FOULON

**A titre consultatif :**

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,  
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.  
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel  
Mr DISSAUX, Directeur Culture.

**ETAIENT EXCUSES :**

Mesdames LAFONTAINE, DUBROCA, THE  
Messieurs BONNIN, DAVID, DELEPAUX, SEGURA, MARTINERIE

**A titre consultatif :**

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,  
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale

Dans le cadre de la convention de partenariat liant Arcachon Expansion avec le Salon Nautique, Expansion souhaite apporter sa contribution au Salon Nautique.

Pour ce faire, plusieurs services d'Arcachon Expansion pourront être sollicités par les organisateurs :

- **L'office de tourisme pour la vente de billetterie du Salon**

Les billets pour l'accès aux navires seront en vente en ligne, à l'Office de Tourisme et sur le site du Salon pendant toute la durée de la manifestation.

Une rétrocession d'une commission au tarif unique de 1€ par billet vendu sera facturée au port d'Arcachon.

Le personnel qualifié de l'Office de Tourisme sera mis à disposition gracieusement pour assurer la billetterie sur place pendant l'événement.

- **La Culture pour un appui technique**

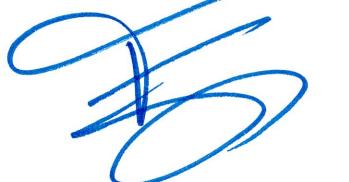
Dans le cas où des frais techniques (personnel, matériel...) seraient engagés par Arcachon Expansion, ils seront refacturés au Port d'Arcachon sur présentation de justificatifs de factures.

Cette délibération n'appelant aucune observation, **M FOULON**, demande au conseil d'administration de bien vouloir :

- **ADOPTER les tarifs des visites et les taux de commissionnement présentés ci-dessus**
- **AUTORISER la Directrice Générale à mettre en place l'organisation nécessaire à l'exécution de cette délibération.**
- **AUTORISER la Directrice Générale à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°9 concernant le partenariat Salon Nautique.

Frédérique DUGENY  
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme  
Arcachon, le jeudi 13 mars 2025  
Yves FOULON  
Président de la Régie Arcachon Expansion

